

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2017

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

Le lundi 6 novembre 2017

Dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Éric ALGRAIN
M. Dante BASSINO
M. Paul BEAUSSILLON
M. Stéphane BRIBARD
Mme Alexandra CORDEBARD
Mme Hélène DUVERLY
Mme Sybille FASSO
M. Rémi FÉRAUD
M. Didier LE RESTE
Mme Déborah PAWLIK
M. Sylvain RAIFAUD
M. Laurent SCHOUTETEN
M. Paul SIMONDON
Mme Anne SOUYRIS
Mme Léa VASA

Le quorum est atteint.

Excusés :

Mme Élise FAJGELES
M. Frédéric BOUSCARLE
Mme Olga TROSTIANSKY donne son pouvoir à Mme Élise FAJGELES (non parvenu)
M. Bernard GAUDILLÈRE donne son pouvoir à Mme Sybille FASSO
M. Dominique TOURTE donne son pouvoir à M. Didier LE RESTE

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

<i>Projet de délibération : MA1017163.....</i>	<i>3</i>
<i>Projet de délibération : MA1017166.....</i>	<i>3</i>
<i>Projet de délibération : MA1017164.....</i>	<i>3</i>
<i>Projet de délibération : MA1017165.....</i>	<i>3</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DPA 53.....</i>	<i>3</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 399.....</i>	<i>4</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DASCO 73.....</i>	<i>4</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DASCO 130.....</i>	<i>4</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DJS 136.....</i>	<i>5</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DLH 256.....</i>	<i>6</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DPSP 4.....</i>	<i>7</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 146.....</i>	<i>8</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 147.....</i>	<i>8</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 155.....</i>	<i>9</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DEVE 167.....</i>	<i>10</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DLH 281.....</i>	<i>10</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DU 244.....</i>	<i>12</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFA 86.....</i>	<i>13</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFPE 36.....</i>	<i>14</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFPE 85.....</i>	<i>14</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFPE 103.....</i>	<i>15</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFPE 118.....</i>	<i>15</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFPE 119.....</i>	<i>15</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFPE 125.....</i>	<i>15</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DFPE 180.....</i>	<i>16</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DAE 177.....</i>	<i>16</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DAE 303.....</i>	<i>16</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DEVE 170.....</i>	<i>18</i>
<i>Projet de délibération : 2017 DASCO 56-G.....</i>	<i>24</i>
<i>Vœux :.....</i>	<i>26</i>

La séance est ouverte à 18 h 40.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : **MA1017163**

Rapporteur : Mme Alexandra CORDEBARD

Mme Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Adoption de la procédure d'urgence

Projet de délibération : **MA 1017166**

Rapporteur : Mme Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD demande que la procédure d'urgence soit mise en œuvre compte-tenu de l'arrivée tardive d'un certain nombre de délibérations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017.

Projet de délibération : **MA1017164**

Rapporteur : Mme Alexandra CORDEBARD

Le compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 18 septembre est adopté.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2017.

Projet de délibération : **MA1017165**

Rapporteur : Mme Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD précise qu'une observation a été faite de la part de Mme PAWLIK concernant son intervention.

Celle-ci n'étant pas encore arrivée, **M. SCHOUTETEN** prend la parole au nom de Mme PAWLIK pour expliquer que, lors de son intervention, elle ne parlait pas des Élus majoritaires dans leur ensemble, mais de M. FÉRAUD en particulier.

Le compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 18 octobre est adopté.

Objet : « Paris fait Paris » - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics. (Communication sans vote).

Projet de délibération : **2017 DPA 53**

Rapporteur : Mme Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique qu'il s'agit d'une délibération bilan présentant l'avancement des projets d'investissements et de rénovations lancés en 2015 pour l'ensemble de Paris, et que le 10^e arrondissement est concerné par la rénovation de deux façades de la Mairie qui devrait commencer en juin 2018.

Objet : Subvention (5.000 euros) et avenant avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18^e).

Projet de délibération : 2017 DAC 399

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique qu'une subvention de 5.000 € vient compléter une autre de 25.000 € accordée par la Ville de Paris au Festival de bande-dessinée Formula Bula ayant eu lieu au début du mois d'octobre en partenariat avec le Point Éphémère et la Médiathèque Françoise Sagan.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (15.900 euros) à 38 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégien ».

Projet de délibération : 2017 DASCO 73

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique qu'il s'agit d'une intervention éducative visant à organiser des activités dans des collèges, avec un adjoint éducatif offrant un accompagnement individualisé et adapté aux besoins des collégiens et des activités extrascolaires. L'adjoint éducatif mène, en concertation avec les familles, les élèves et la communauté éducative, un travail de médiation, d'information et d'accompagnement dans chacun des trente-huit collèges concernés. Ce dispositif d'accompagnement se mettra en place dans deux nouveaux établissements, dont le collège Françoise Seligmann dans le 10^e.

Il est proposé au Conseil de voter cette subvention comprenant 1 000 € pour le collège Françoise Séligmann et 350 € pour les clubs Action collégien déjà existant dans le 10^e.

Mme CORDEBARD précise que ce dispositif couvre la quasi-totalité des collèges en REP ou relevant de la Politique de la Ville, de Paris.

Mme PAWLIK reconnaît l'intérêt de cette initiative pour lutter contre le décrochage scolaire. Cependant, après lecture de la délibération, elle se dit surprise par les 350 € qu'elle trouve assez faibles et souhaite avoir des précisions sur ce qui a présidé à la fixation de ces montants.

Mme CORDEBARD répond qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour les fournitures (papier, petit matériel). Cette somme vient s'ajouter aux 1,5 million d'euros d'aides versés chaque année par la Ville de Paris pour les projets pédagogiques des collèges.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2018-2019.

Projet de délibération : 2017 DASCO 130

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN présente les ajustements de la carte scolaire pour la prochaine rentrée 2018-2019.

Ce travail autour du redécoupage et de la redistribution de la carte scolaire, mené suite à un travail de fond effectué avec l'aide des directeurs et directrices des écoles, a eu lieu au cours de l'année 2016.

L'école polyvalente Eugène Varlin a fermé ses deux classes maternelles, suite à une baisse d'effectif des élèves, et récupéré un statut d'école élémentaire. Cette fermeture a permis un redéploiement dans d'autres écoles maternelles menacées par des fermetures de classes, notamment pour l'Écluse Saint-Martin et Boy-Zelenski. En concertation avec les parents, les instituteurs ainsi que les directeurs d'Eugène Varlin et des écoles environnantes, le projet de redéploiement a pu être mené à bien.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018.

Projet de délibération : 2017 DJS 136

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que cette délibération revient chaque année. Elle concerne les chèques vacances d'une valeur de 100 € donnés, sur dossier, à des jeunes entre 16 et 30 ans présentant des projets de découvertes. Sur le 10^e arrondissement, la somme globale s'élève à 6.900 €, répartie en soixante-neuf chèques vacances.

Cet accompagnement est porté à la connaissance des jeunes par les centres sociaux et les acteurs jeunesse du territoire, mais seulement 25 % d'entre eux l'exploitent. M. ALGRAIN entend donc le faire connaître plus largement cette année dans l'arrondissement et demande de laisser disposer cette enveloppe pour l'année qui vient.

Mme PAWLIK souligne que le bilan présenté en annexe ne mentionne pas le nombre de bénéficiaires dans l'arrondissement pour l'année 2016 et souhaite en avoir connaissance. Elle ajoute que le nombre de chèques n'équivaut pas au nombre de bénéficiaires et voudrait connaître la somme exacte de personnes physiques ayant bénéficié de ce dispositif.

Le règlement précise dans son article 5 que, pour les candidats résidant à Paris, le Maire d'arrondissement ou son représentant préside une Commission pour examiner les candidatures, détermine la composition du jury et les dates de réunion. Doivent être désignés pour y siéger, au minimum, deux élus issus de la majorité locale, dont le Maire ou son représentant, et un élu de l'opposition locale.

Mme PAWLIK précise qu'elle n'a pas été sollicitée et ne sait pas si son collègue, M. SCHOUTETEN, l'a été de son côté. Elle s'interroge donc sur les conditions de fonctionnement de cette Commission.

M. ALGRAIN explique que, cette année, les quelques dossiers déposés ont été automatiquement acceptés. Il reconnaît que cela ne doit pas les mettre à l'abri d'une Commission qui validera les prochaines demandes formulées.

M. BEAUSSILLON confirme que la Commission ne s'est pas réunie et dit avoir découvert l'obligation de la réunir l'année dernière dans les statuts constitutifs de « Paris Jeunes Vacances ». Le peu de demandes n'apportant pas de questions d'arbitrage entre les différents dossiers, la Commission aurait pu être une lourdeur administrative, mais il faut respecter les statuts et ne pas passer outre la Commission à l'avenir.

Au sujet de la publicité pour le dispositif, M. BEAUSSILLON précise que des formations ont été organisées à destination de tous les organismes paramunicipaux amenés à faire découvrir cette aide aux jeunes, mais que cela s'est avéré insuffisant. Beaucoup d'arrondissements n'ont pas consommé la totalité de leur enveloppe qui a été réaffectée vers ceux ayant une population plus à même de solliciter « Paris Jeunes Vacances » et la majoration sur critères sociaux. Un diagnostic et une réflexion à des solutions communes sont à faire avec l'opposition pour améliorer la publicité du dispositif dans le 10^e arrondissement.

Mme PAWLIK n'accepte pas cette réponse et ne trouve pas sérieux le fait de découvrir l'existence d'une Commission dans le règlement en cours d'année. Elle estime que, même si les demandes sont inférieures au nombre de bénéficiaires, par question de transparence et de principe, une Commission doit être organisée afin de vérifier si les critères d'attributions sont respectés par les bénéficiaires.

M. FÉRAUD reconnaît la légitimité des remarques de Mme PAWLIK, et témoigne que le groupe LR n'a été exclu d'aucune Commission, puisqu'aucune ne s'est réunie, même sous son mandat. Il explique avoir cependant veillé, les années précédentes à ce que les demandes respectent les critères exigés. Il admet avoir aussi pris connaissance tardivement de cette obligation et propose, à travers des réunions, de travailler à l'amélioration de ce point.

Mme CORDEBARD informe qu'une date pour la Commission sera fixée prochainement, et demande lequel des élus de l'opposition souhaite y siéger. Elle rappelle que ce manquement n'a aucunement porté préjudices aux jeunes ayant posé leur candidature.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Location de l'immeuble 6, rue Demarquay (10^e) à la RIVP – Bail emphytéotique.

Projet de délibération : 2017 DLH 256

Rapporteur : M. Dante BASSINO

M. BASSINO explique que la Ville a exercé son droit de préemption au mois d'août et acheté pour 4,7 millions d'euros l'immeuble situé au 6 rue Demarquay. Elle l'a ensuite confié

à la RIVP afin qu'il soit exploité en logement sociaux. M. BASSINO ne connaît pas à cette date la répartition des typologies des logements car l'organisme doit avant tout prendre possession de l'immeuble, examiner son état pouvant nécessiter d'éventuels travaux et connaître ses habitants avant de le conventionner. Le maximum est fait pour créer des logements sociaux PLAI et PLUS dont le besoin se fait grandement ressentir dans les commissions d'attributions.

M. SCHOUTETEN souligne le gâchis que constitue la comptabilisation des hypothétiques loyers pour les cinquante prochaines années. Il s'attarde sur trois points :

- Les parties prenantes et le montant de la transaction vis-à-vis de laquelle la Ville de Paris a exercé son droit de préemption ;
- La réponse de M. FÉRAUD à M. BROSSAT sur la possibilité d'affecter l'immeuble à l'hébergement d'urgence ;
- Les modalités de cette affectation.

M. BASSINO précise, pour le premier point, qu'il n'a pas l'information concernant l'acquéreur initial, mais qu'il va se renseigner.

M. FÉRAUD dit ne pas comprendre la question de M. SCHOUTETEN au sujet de l'affectation de l'immeuble en centre d'hébergement d'urgence car il n'était pas au courant. Il précise que, dans le cas contraire, il aurait refusé cette demande car l'immeuble ne s'y prête pas. Il suppose une confusion avec le bâtiment Maurice Dubois, situé dans l'enceinte de l'hôpital Fernand-Widal, dont les travaux d'aménagement en centre d'hébergement vont commencer dans le plan d'amélioration de l'accueil et de l'hébergement d'urgence voulu par l'État.

M. BASSINO confirme que ce type de démarche est faite régulièrement lorsqu'un immeuble est préempté. La possibilité de l'occuper à titre temporaire, en attendant qu'il devienne un logement social, est étudiée.

M. SCHOUTETEN informe qu'un courrier, daté du 17 août 2017, a été adressé par M. BROSSAT à l'attention du Directeur Général de la RIVP, avec plusieurs destinataires en copie, qui fait bien mention de l'adresse du 6 rue Demarquay.

La délibération est adoptée à la majorité (deux abstentions).

Objet : 4 subventions (81.930 euros) et conventions à 18 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017.

Projet de délibération : 2017 DPSP 4

Rapporteur : M. Stéphane BRIBARD

M. BRIBARD indique que ces subventions, présentées chaque année, permettent aux jeunes entre 11 et 18 ans de bénéficier d'activités culturelles, de loisirs et sportives durant les vacances. Dans le 10^e arrondissement, l'association L'Aire à mots a été subventionnée à hauteur de 2.000 € pour cinq journées thématiques, ayant eu lieu à Paris en début d'été, sur le thème de l'eau, avec un certain nombre d'encadrants et onze jeunes collégiens du quartier des Portes.

M. BRIBARD invite à voter cette subvention de la DPSP. Il informe les élus LR, qui l'avaient interrogé lors d'une délibération du mois de septembre au sujet d'une subvention liée au CAMRES concernant des petits déjeuners hebdomadaires autour de jeux, que ceux-ci avaient bien eu lieu en 2017, et non en 2015.

Mme PAWLIK se dit surprise de la teneur des éléments donnés au sein de ce Conseil et s'interroge sur leur utilité, s'il faut voter des subventions d'actions qui se sont déroulées quelques mois auparavant. Elle ne comprend pas pourquoi il est encore aussi compliqué de soumettre au Conseil d'Arrondissement, de manière démocratique, le bénéfice de subventions aux associations. Elle signale un problème de fonctionnement et estime que cela ne peut pas continuer. Une assemblée élue démocratiquement doit se prononcer sur la manière dont est attribué l'argent public.

Mme CORDEBARD partage une part de l'opinion de Mme PAWLIK et explique que la délibération, présentée par M. BRIBARD, a une responsabilité partagée entre l'association et le rythme de l'administration. Cependant, les délibérations doivent être votées avant les actions, car cette situation arrive plus souvent qu'auparavant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (275.500 euros) à 84 associations pour le financement de 93 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens et avenant à une convention avec une association – Troisième enveloppe.

Projet de délibération : 2017 DDCT 146

Rapporteur : M. Didier LE RESTE

M. LE RESTE précise que sept associations sont concernées dans le 10^e arrondissement. Il propose de soutenir les actions réalisées par :

- Aires 10, avec deux projets « La rue comme lieu de mobilisation des parents » (4.500 €) et « Jardinons dans la rue et dans le jardin du chalet » (1.000 €) ;
- Le centre social Pari's des faubourgs pour l'égalité Femmes/Hommes (2.000 €) et la lutte contre les discriminations (2.000 €) ;
- L'association des Tunisiens de France pour son action de socialisation par la linguistique (2.000 €) ;
- L'association Robert Desnos pour une action similaire d'apprentissage du français (2.500 €) ;
- Espace Universel pour un cours d'atelier socio linguistique (2.000 €) et un projet d'accompagnement à la parentalité (1.500 €) ;
- Le CAMRES pour ses permanences le mercredi après-midi autour de jeux de société, prétexte à une activité de lien social (3.200 €) ;
- Français langue d'accueil pour son projet d'accès aux soins et de prévention santé (5.700 €).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (290.107 euros) à 57 associations porteuses de 67 postes d'adultes relais.

Projet de délibération : 2017 DDCT 147

Rapporteur : M. Didier LE RESTE

M. LE RESTE propose de soutenir le cofinancement de la Ville de Paris pour les postes d'adultes-relais. Ce dispositif mis en place en 2000 est un contrat d'insertion financé à près de 80 % par l'État. Les adultes-relais assurent, dans les quartiers politique de la Ville, des missions de médiation sociale, éducative et culturelle. La Préfecture ne pouvant s'engager pour l'État au-delà des élections présidentielles, sauf revirement du gouvernement, les conventions des postes adultes-relais dans les quartiers de veille active ne seront pas renouvelées à partir du 1^{er} janvier 2018. Après les emplois tremplins de la Région, les emplois CUI ont été diminués par le gouvernement de M. MACRON. Les associations risquent donc de faire face à de grandes difficultés dès l'année prochaine. Pour sa part, la Ville de Paris maintient ses engagement vis-à-vis des quartiers populaires et continue de cofinancer les postes d'adultes-relais.

M. LE RESTE suggère de voter un cofinancement de 4.700 € par poste d'adulte-relais à cinq structures du 10^e arrondissement : l'association d'Assistance linguistique et culturelle, le CAMRES, l'ACORT, le Paris des Faubourgs et Espace Universel.

Mme CORDEBARD salue l'ensemble du tissu associatif du 10^e arrondissement, notamment pour sa mobilisation dans le maintien des emplois aidés. Elle remercie MM. LE RESTE et FÉRAUD d'avoir interpellé l'État sur cette question. Il est important de rester mobilisé pour permettre aux associations qui rendent service au public de continuer d'effectuer leur mission sur le territoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (231.574 euros) à treize associations et deux bailleurs sociaux RIVP et Paris Habitat.

Projet de délibération : 2017 DDCT 155

Rapporteur : M. Didier LE RESTE

M. LE RESTE indique que des locaux associatifs nécessitent des rénovations afin de permettre aux salariés et bénévoles d'accueillir le public dans les meilleures conditions. Pour le 10^e arrondissement, il s'agit d'une subvention de 1.695 € pour des travaux d'harmonisation de façade des locaux de l'association Espace Universel. Afin de réaliser ces travaux, ainsi que ceux de treize autres associations, par deux bailleurs sociaux, il est proposé de voter une délibération pour une subvention de 231.574 €.

M. SCHOUTETEN fait une remarque sur le rapport équivoque que la Ville entretient avec le logement social et l'état du parc social. En 2016, pas loin de 354 millions d'euros - et 287 millions l'année suivante - ont été consacrés à la préemption, participant ainsi de la crise du logement. La capitalisation des loyers, pour chacune des opérations de préemption, va grever la capacité financière de la Ville durant de nombreuses années pour effectuer ces

travaux. Mme HIDALGO prend à parti les locataires du parc social au sujet des APL, dont la baisse représente moins de 1 % de l'enveloppe de la Ville consacrée à la préemption, alors qu'il relève de sa responsabilité d'entretenir le parc existant.

M. SCHOUTETEN demande si la majorité assume la fuite en avant que mène la Ville et prévient qu'en conséquence, le parc social ne sera pas entretenu durant cinquante ans.

M. BASSINO admet que les immeubles du parc social ne sont pas tous en bon état, mais de nombreuses rénovations sont faites, et la Ville de Paris y consacre un budget important. Les financements votés dans ce Conseil, avec les typologies de logements associés, font toujours en sorte qu'il y ait un équilibre, avec des prix bas afin de permettre aux bailleurs d'avoir des ressources pour investir dans l'amélioration ou la création de logements. Le parc social à Paris ne se dégrade pas et connaît, bien au contraire, une amélioration.

En rapport avec la lettre de Mme HIDALGO, il semble à M. BASSINO normal d'informer les personnes pouvant être les premières victimes de la décision du gouvernement de baisser les APL et d'obliger les bailleurs sociaux à baisser les loyers sans contreparties. Cette décision mettra ces derniers en difficulté, tandis que les habitants penseront gagner quelques euros. La dégradation du parc social s'avérera donc réelle quand les bailleurs n'auront plus les ressources nécessaires afin de faire face aux besoins de rénovation ou d'investissement pour de nouveaux logements.

Mme CORDEBARD précise que la Mairie de Paris est encore loin des objectifs visés en matière de logement social. La décision du gouvernement sur la baisse des APL n'a pas pris en compte la situation des bailleurs parisiens qui n'avaient pas constitué de réserves, mais qui, par leur regroupement et leur bonne gestion, parvenaient à gérer au plus près.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 « + de nature en ville ».

Projet de délibération : 2017 DEVE 167

Rapporteur : M. Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD explique qu'une préoccupation a été soulignée par de nombreux habitants de la ville à travers différents projets. Ceux-ci ont été rassemblés en un projet lauréat du budget participatif en 2016 qui s'intègre dans le cadre du second plan pour la biodiversité à Paris ayant fait l'objet d'une large concertation, à laquelle le 10^e arrondissement a contribué, et qui sera bientôt présenté au Conseil de Paris. Il s'agit de proposer à des copropriétés et bailleurs sociaux volontaires d'accueillir des abris à moineaux et insectes fournis gratuitement par la Ville de Paris. Un nichoir à moineaux vaut 75 €, un hôtel à insecte 200 €, et l'enveloppe maximale pour l'appel à manifestation d'intérêt s'élève à 150.000 €. La Ville développera sur son patrimoine ce type d'abris et fera une observation dans la délibération du *benchmark* pour regarder comment les grandes villes européennes traitent la protection des espèces menacées et la préservation de la biodiversité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Budget participatif 2015 : création d'un espace vert partagé rue Louis-Blanc (10^e) par Paris Habitat OPH.

Projet de délibération : 2017 DLH 281

Rapporteur : M. Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD précise qu'une attente a été exprimée depuis plusieurs années par les habitants et les acteurs associatifs du quartier de la Grange aux Belles. La parcelle, située au 4/6 rue Louis-Blanc, fait l'objet d'un projet de jardin partagé déposé lors de la première édition locale du budget participatif en 2015, largement soutenu au moment du vote, alors que Paris Habitat, propriétaire de cette parcelle, envisageait d'y construire un immeuble de bureaux. La mobilisation des habitants et le vote du budget ont permis de préserver cet espace vert que Paris Habitat a pris la responsabilité d'aménager. Trois phases sont mises en place pour sa création :

- La mobilisation des habitants et la rédaction d'un cahier de prescriptions décrivant les souhaits d'aménagement de l'espace ;
- La définition par les futurs usagers du jardin d'un plan d'aménagement définissant l'organisation spatiale des usages ;
- L'appel d'offre et travaux avec une participation, aux co-constructions, des habitants à la réalisation de ce jardin.

L'objet de la délibération est la convention à passer avec Paris Habitat pour mettre en place une subvention destinée à couvrir le coût des travaux, conformément à l'enveloppe votée au budget participatif. Les coûts sont répartis en deux grandes familles :

- Des frais d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage incluant la mobilisation et la concertation avec les habitants d'un marché passé suite à une procédure de mise en concurrence à laquelle ces derniers et les porteurs du projet ont été conviés. L'association les Jardins d'Alice a finalement été choisie ;
- Les frais de travaux qui seront connus à l'issue de la phase d'appel d'offre récemment engagée avec la restitution de la phase 2.

M. RAIFAUD indique que le montant de la subvention accordée à Paris Habitat porte sur celui voté lors du budget participatif et qu'elle constitue un maximum. Paris Habitat s'est engagé à justifier précisément des dépenses, et le montant final attribué pourra être inférieur aux 180.000 € présentés dans la délibération. L'association qui portera le jardin par la suite est en cours de constitution, en lien avec les acteurs du quartier, et pourra prendre le relais dès la réalisation des premiers travaux.

M. RAIFAUD conclut en soulignant la grande chance de pouvoir délibérer sur la création d'un jardin partagé pouvant créer une nouvelle dynamique dans un quartier qui en exprime le besoin

M. SCHOUTETEN demande combien d'habitants ont participé aux différents ateliers sur la mobilisation, la rédaction du cahier de prescriptions et sur la définition par les usagers d'un plan d'aménagement.

Mme DUVERLY souligne que les habitants n'ayant jamais jardiné vont être difficiles à intéresser. Elle souhaite également savoir comment ils vont s'inscrire dans le projet et s'ils pourront l'intégrer en cours de route.

M. RAIFAUD déclare que plus de cent cinquante personnes ont été en contact avec le projet. Les Jardins d'Alice a mobilisé des moyens importants, et les acteurs du projet l'ont fait connaître afin que les habitants soient informés et puissent y prendre part.

Le jardin se situant à la frontière avec le 19^e arrondissement, des habitants venant de l'autre côté du Boulevard de la Villette pourront prendre part au projet. La future association signera avec Paris Habitat une convention basée sur le modèle « Charte Main Verte » de la Ville de Paris qui impose des horaires d'ouverture précis durant lesquels de nouvelles personnes peuvent se présenter et jardiner. La mobilisation va continuer avec les nouveaux jardiniers volontaires pour porter cette association. Les Jardins d'Alice, qui ont une part de mission à assurer jusqu'à la finalisation des travaux et les acteurs du quartier, comme la Régie de Quartier, vont amener un certain nombre de personnes à s'intéresser et prendre part au projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Règlement local de la publicité – Objectifs et modalités de la concertation.

Projet de délibération : 2017 DU 244

Rapporteur : M. Paul SIMONDON

M. SIMONDON explique que le règlement local de publicité est un document d'urbanisme qui régit l'implantation de tous les dispositifs à but publicitaire visibles depuis l'espace public. C'est une régulation très ancienne dont la forme juridique date de la Loi Grenelle 2 en 2010 et de la Loi Création Architecture Patrimoine de 2016. L'objet de la délibération est de lancer le processus de révision en fixant les modalités de la concertation. Ce processus, prévu par les évolutions législatives récentes, est identique à celui de la révision de l'urbanisme, et le règlement local de publicité adopté sera annexé au plan local d'urbanisme. Le calendrier tel qu'il est annoncé s'étale sur deux ans :

- Une phase ouverte de concertation, de recueil de contribution avec des outils en ligne et avec l'organisation d'un débat public (printemps 2018) ;
- Un arrêté tenant compte de la conclusion de cette concertation (été 2018) ;
- La saisie d'un nombre d'instances compétentes sur les questions de publicité et de paysage de la rue (automne 2018) ;
- Une enquête publique (hiver 2018 - printemps 2019) ;
- Approbation du nouveau règlement local de publicité et son entrée en vigueur dans deux ans (été 2019).

M. SIMONDON précise que cette délibération propose un certain nombre de sujets qui seront traités dans la discussion pour une mise en accord, tandis que d'autres ne seront pas forcément traités dans ce processus de révision car ils sont relativement stabilisés. Pour ces sujets, sous réserve que le diagnostic et la concertation ne disent pas qu'il faille absolument les modifier, l'idée est de s'adapter à certaines précisions ou certaines règles. Ce processus

se découpe en trois moments démocratiques de présentation devant les Conseils de Paris et d'arrondissement :

- La première délibération lance le processus de concertation ;
- La deuxième délibération arrête le projet qui sera soumis à l'enquête publique ;
- L'approbation d'un nouveau règlement local de publicité.

Il suppose de nombreux débats sur la publicité, son intérêt économique et commercial, sur sa manière de pousser au consumérisme et les difficultés environnementales qu'elle peut poser.

M. RAIFAUD déclare que cette délibération manque de pertinence. En effet, le marché passé avec la société JC Decaux a été cassé par le Conseil d'État en raison de sa non-conformité avec le règlement local de publicité, et notamment celui des affichages par écrans numériques énergivores et dangereux pour la circulation routière.

Si les Écologistes avaient été écoutés, cette délibération ne serait pas à l'ordre du jour de ce soir en faisant jouer la procédure d'urgence. Il lui semble que cette concertation vise à rendre conforme les motifs ayant invalidé le marché. M. RAIFAUD votera contre cette concertation ne laissant pas d'espace à la question qui paraît indispensable : « Paris osera-t-elle dire non à la publicité et refuser la marchandisation de l'espace public ? »

Mme PAWLIK remarque que la révision de ce règlement local de publicité poursuit deux objectifs principaux :

- Prendre en compte des évolutions législatives entretenues par la Loi Grenelle 2 et faire bénéficier le règlement de ces évolutions, comme l'introduction de la publicité sur les bâches et les petits formats sur les commerces ;
- Intégrer de nouvelles technologies permettant le déploiement des mobiliers urbains d'informations numériques.

Comme l'a rappelé M. RAIFAUD, la révision du règlement est surtout devenue indispensable depuis que le Conseil d'État a cassé le contrat de mobilier urbain d'information avec le règlement actuel prohibant la publicité lumineuse. Dans la mesure où il ne s'agit pour le moment que de constater la nécessité de réviser le règlement, Mme PAWLIK votera pour, car cette nécessité est bien réelle. Toutefois, durant les deux années d'élaboration du nouveau règlement, une vigilance sera exercée sur les évolutions et les orientations prises concernant l'encadrement des dispositifs publicitaires, leur nombre ou l'extension nocturne des panneaux lumineux.

M. SIMONDON constate que ces réactions étaient prévisibles et déclare que le but de cette délibération n'est pas de rendre possible ce qui a été cassé par le Conseil d'État sur les dispositifs lumineux, mais qu'il est simplement question de dates. La procédure, qui vise à faire une nouvelle concession de service pour l'exploitation des panneaux, va être lancée très rapidement pour être mise en œuvre dès l'automne 2019. Si elle est lancée maintenant, elle ne pourra prendre en compte les nouveautés du futur règlement local de publicité.

Mme CORDEBARD rappelle que cette délibération consiste à lancer la procédure du nouveau règlement local de publicité pour le mettre en conformité la Loi Grenelle 2 de l'environnement. C'est un cadre de concertation qui doit préparer un règlement de publicité conforme.

La délibération est adoptée à la majorité (un contre).

Objet : Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

Projet de délibération : 2017 DFA 86

Rapporteur : M. Paul SIMONDON

M. SIMONDON rappelle que le mobilier urbain d'affichage public contient les plans de quartier, les informations municipales, les informations à caractère public et les affichages publicitaires. Ils se font dans le cadre d'un marché public, depuis 2007, lié à la gestion de Vélib' avec JC Decaux. Ce marché s'arrêtant fin 2017, la Ville confie les vélos en libre service au syndicat d'Autolib' Vélib' désigné comme nouveau délégataire. La Ville a proposé une nouvelle concession de service, pour l'entretien des mille six cent trente panneaux informatifs et publicitaires, commencée en mai 2016 puis votée en mars 2017. Cependant, le tribunal administratif puis le Conseil d'État l'ont annulée en septembre dernier pour un litige portant sur l'affichage numérique et lumineux. En lançant une nouvelle concession dès maintenant, elle aboutira à l'été 2019. Que deviennent les panneaux durant cette période ? Certains pensent qu'il serait possible de se passer de la publicité, mais il ne faut pas oublier les revenus que cela génère et les informations pour les touristes, qui restent indispensables.

Le projet de délibération propose de régler ce problème conjoncturel en signant une concession de service provisoire de vingt mois avec SOMUPI sachant que la Ville pourra passer à la nouvelle concession si elle se met en place plus rapidement que prévu. Cette procédure se fait sans mise en concurrence, en conformité avec la jurisprudence dans ce cas de concession intérim. Une discussion financière serrée s'est engagée avec SOMUPI pour une redevance s'élevant à 24 millions d'euros, en plus d'un pourcentage de 27 % des recettes générales par ces panneaux d'affichage. Les conditions proposées par cette délibération permettent de maintenir les revenus de la Ville prévus grâce à ces espaces publicitaires, ainsi que toutes les informations publiques indispensables, dans des conditions favorables. Elles s'arrêteront dès le lancement du nouveau contrat qui fera l'objet d'une autre délibération.

Mme PAWLIK rappelle la prévisibilité de cette annulation, car les Verts avaient déjà prévenu Mme HIDALGO de ce non-respect du règlement. Le résultat de cette confusion se traduit par une perte de 1 million d'euros par an pour la Ville puisque que la recette attendue de la concession provisoire s'élève à 24 millions d'euros contre 25 millions avec celle devant être conclue. Mme PAWLIK s'abstiendra sur cette délibération, car elle ne cautionne pas cette approximation technique et juridique de la Ville sur ce dossier.

M. RAIFAUD votera contre. Le choix de laisser les emplacements vides comme cela a été fait dans d'autres collectivités aurait pu être fait. Certes, la Ville y gage 24 millions d'euros,

mais quand elle parvient à trouver 60 millions pour financer sa candidature pour les Jeux olympiques, des choix peuvent être faits et discutés.

Mme CORDEBARD rappelle que ces panneaux ne servent pas uniquement à la publicité, mais aussi à l'information, et que la concession provisoire apporte un gain de 24 millions d'euros en plus d'un pourcentage important de 27 % lui permettant de ne pas avoir de perte.

La délibération est adoptée à la majorité (un contre, une abstention).

Objet : Subventions (1.929.768 euros), avenants et convention à l'association La Croix Rouge Française (14^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2017 DFPE 36

Rapporteur : M. Paul SIMONDON

M. SIMONDON propose une subvention de 250.000 € à la Croix-Rouge Crèche Gabriel de Mun pour les cinquante et une places offertes par cet établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (2.792.160 euros) et avenants à l'association La Maison Kangourou (L.M.K) 10^e pour ses 11 établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2017 DFPE 85

Rapporteur : M. Paul SIMONDON

M. SIMONDON propose une subvention de 700.000 € à la Maison Kangourou et ses trois établissements du 10^e arrondissement (Petite Écurie, Saint Quentin et Valmy) pour les quatre-vingts douze places offertes

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (25.928 euros) et avenant n°1 à l'association Les petits lardons (10^e) pour la crèche parentale (10^e).

Projet de délibération : 2017 DFPE 103

Rapporteur : M. Paul SIMONDON

M. SIMONDON explique que la crèche parentale Les Petits Lardons rue Saint Martin a reçu une subvention en 2017 de 26.000 € pour vingt-quatre places.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions 521.521 euros) et avenants n° 1 à l'association Accueil et Reclassement Féminin Œuvres de Gares-Lafayette (6^e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2017 DFPE 118

Rapporteur : M. Paul SIMONDON

M. SIMONDON annonce que l'ARFOG-La Fayette nécessite d'une subvention de 155.000 € pour seize places.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (1.256.191 euros), avenants et convention avec l'association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11^e) pour ses six établissements d'accueil pour la petite enfance.

Projet de délibération : 2017 DFPE 119

Rapporteur : M. Paul SIMONDON

M. SIMONDON précise que la crèche Mowgli gérée par l'association APATE a reçu une subvention de 168.000 € pour vingt-deux places.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (1.677.844 euros) et avenants n° 1 avec l'association ENVOLUDIA (94160 Saint Mandé) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2017 DFPE 125

Rapporteur : M. Paul SIMONDON

M. SIMONDON explique qu'il s'agit d'une subvention de 305.000 € pour les vingt-deux places de la crèche gérée par l'association ENVOLUDIA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (69.250 euros) à neuf associations, dont huit avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école (2^e, 3^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e).

Projet de délibération : 2017 DFPE 180

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle qu'il s'agit d'un soutien à la fonction parentale consistant à resserrer les liens entre les familles et l'école. Cela concerne huit conventions, dont une pour le 10^e arrondissement avec l'association ACORT pour son action intitulée « Médiation Scolaire ». Au cours de l'année 2016/2017, trente-neuf familles dont sept monoparentales, ont bénéficié de cette action. La subvention accordée s'élève à 3.000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (271.200 euros), convention et adhésion (3.150 euros) pour le soutien de dix-neuf initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire.

Projet de délibération : 2017 DAE 177

Rapporteur : Mme Léa VASA

Mme VASA précise que la Ville de Paris s'est engagée dans une politique de développement de l'économie circulaire en organisant les États Généraux de l'Économie Circulaire du Grand-Paris, qui adoptent en juillet dernier son plan « Économie circulaire ». Les trois associations concernées sont :

- Cap ou pas cap (12^e arrondissement), avec un programme de création d'une dizaine de Kiosques du Partage dont un dans le 10^e arrondissement avec le centre social AIRES 10 (15.000 €) ;
- La Bricollette, future ressourcerie de l'arrondissement, qui s'installera provisoirement au 20 rue Philippe de Girard (20.000 €) ;
- La Textilerie s'installera dans un local de la CNAS, rue du Château-Landon, à la fin de l'année 2017. Ce lieu ressource sera dédié au textile écoresponsable (20.000 €).

Mme DUVERLY se dit satisfaite du développement des activités liées aux associations la Bricollette et la Textilerie qui viennent compléter d'autres équipements de l'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (124.000 euros) et convention avec l'entreprise solidaire d'utilité sociale Kelbongoo (19^e).

Projet de délibération : 2017 DAE 303

Rapporteur : Mme Léa VASA

Mme VASA rappelle que la halle alimentaire KELBONGOO a été inaugurée le 12 octobre dernier en présence de nombreuses personnes, prouvant ainsi l'engouement autour de ce projet, fruit d'un long travail entre les services de la Ville, les bailleurs sociaux, les habitants, les Conseils de Quartiers, les associations et le Conseil Municipal. Enjeu constant, le choix d'une alimentation plus durable et meilleure pour leur santé en raison du coût et la disponibilité de l'offre n'est pas évident pour les citoyens. Les pouvoirs publics ont donc la responsabilité de mettre à disposition des solutions abordables pour chacun, dans un souci de justice sociale et environnementale.

KELBONGOO est une entreprise solidaire d'utilité sociale qui répond à ces enjeux. Elle permet de commander des paniers à des producteurs situés à moins de 200 km de Paris et pratique une agriculture paysanne durable et environnementale. Outre la qualité, l'équité est aussi au cœur de son activité, puisque les produits sont abordables pour les ménages à faible revenu et les producteurs perçoivent 80 % du prix de vente. L'entreprise propose également des animations de sensibilisation telles que des ateliers cuisine, des visites de fermes, des dégustations, des projections de documentaires et des débats pour faciliter l'appropriation d'une alimentation plus saine et durable par les citoyens. Possédant déjà plusieurs boutiques, KELBONGOO doit changer d'échelle en créant un entrepôt unique à Montreuil afin d'y préparer les commandes qui seront réparties dans les points de vente

parisiens. Des investissements à hauteur de 230.000 € sont nécessaires pour le rendre opérationnel et pour les équipements du point de vente du 10^e arrondissement.

M. LE RESTE précise que ce projet a suscité une importante mobilisation, comme en ont témoigné la question du pré-Conseil du collectif Stopmonop en avril 2017 et le résultat positif au budget participatif en septembre 2016 dans le 10^e arrondissement. Malgré quelques blocages inutiles, la subvention pour l'activité de KELBONGOO et son implantation dans le 10^e arrondissement peut enfin être votée. La halle est ouverte depuis le 12 octobre et les commandes vont commencer d'ici quelques semaines. La forte participation à son inauguration témoigne de l'attrait de ce projet qui répond à une véritable aspiration populaire. L'objectif est de se soucier de la situation des producteurs agricoles qui ne peuvent vivre de leur activité, de leur condition de travail, de l'impact sur l'environnement et sur l'emploi. Il est important de construire un projet viable et bénéfique pour tous, producteurs, consommateurs et élus, car il répond aux enjeux environnementaux de développement durable, de santé publique et de qualité de vie. La démocratisation de l'accès pour tous à une alimentation de qualité passe par un prix accessible, condition nécessaire mais encore insuffisante. Pour que toutes et tous puissent s'approprier une telle alimentation, une démarche proactive d'éducation populaire est nécessaire. La Ville y participe avec Paris Santé Nutrition, mais des relais au quotidien dans les quartiers proposant une vraie alternative sont nécessaires. L'association Les Tambouilles vient de se lancer et va s'impliquer dans le développement d'activités comme la visite de fermes et d'ateliers cuisine.

Ce projet de halle alimentaire est soutenu depuis 2014 par les Élus communistes qui l'avaient inscrit dans leur programme de campagne puis d'engagement dans la mandature. Il a été porté au Conseil de Paris, en tant que délibération intitulée « Les Quatre saisons solidaires », et voté à l'unanimité. Le projet a abouti, grâce aux financements de la Ville de Paris, à l'émergence et au développement d'un modèle innovant porté par la structure de l'économie solidaire disposant de l'agrément « ESUS » (entreprise solidaire d'utilité sociale) afin de favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité.

Mme DUVERLY mentionne l'opération qui a divisé le grand local en quatre parcelles, dont une occupée par KELBONGOO. Cela participe de l'évolution du quartier et de la mixité entre les nouveaux habitants. Elle rappelle que ces locaux ont été attribués à l'aide d'une Commission à laquelle beaucoup de partenaires et acteurs ont participé.

Mme CORDEBARD salue les élus du 10^e arrondissement et en particulier M. FÉRAUD qui s'est personnellement impliqué pour porter ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050.

Projet de délibération : 2017 DEVE 170

Rapporteur : Mme Léa VASA

Mme VASA explique qu'à l'heure où la COP 23 commence à Bonn pour concrétiser l'Accord de Paris, l'ONU annonce que les objectifs de la COP 21 ne sont pas atteignables en vue des engagements réels des États. Ils couvrent un tiers des réductions de gaz à effet de serre

nécessaires, et dirige les températures vers une augmentation de 3° C d'ici la fin du siècle au lieu des 1 ou 1,5° C espérés. Chaque année est celle de tous les records en matière de chaleur, de consommation de ressources au-delà de ce que la planète a la capacité de régénérer et de fonte des glaces. De nombreux autres phénomènes sont liés au dérèglement climatique lui-même d'origine humaine, conséquence du modèle de développement actuel qui extrait des ressources finies pour répondre à des besoins plus ou moins réels et toujours infinis. Il génère de la pollution et repose sur un modèle se nourrissant des inégalités territoriales et sociales. La réponse à ces enjeux se trouve dans chaque aspect de la vie quotidienne. La transition nécessaire pour la société passe par l'atténuation de l'impact sur le réchauffement climatique, la sobriété, l'efficacité et l'adaptation du territoire aux changements déjà observés.

Dès 2007, la Ville a adopté à l'unanimité un plan climat, avec des objectifs forts de réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les consommations d'énergie, et porter à 25 % la part des énergies renouvelables et de récupération entre 2004 et 2020. Le plan a été actualisé en 2012, puis complété par une stratégie d'adaptation en 2015. En dix ans, l'empreinte carbone a baissé de près de 10 % grâce à un ensemble de plusieurs actions. En juin 2017, le Conseil de Paris a adopté un vœu pour réaffirmer l'engagement de la Ville de lutter contre le dérèglement climatique et appliquer les principes de l'Accord de Paris de diviser par quatre les émissions des gaz à effet de serre. Elle a donc engagé l'élaboration du nouveau plan climat « Air Énergie de Paris » dès l'automne 2017 en lançant une large concertation auprès de l'ensemble de la communauté parisienne. Au total, ce sont plus de cinq cents propositions qui sont venues enrichir la réflexion sur le bilan des dix ans d'actions de Paris en faveur du climat et l'étude prospective à l'horizon 2050 intitulée « Paris change d'air ». Un comité consultatif d'experts représentant la variété des acteurs du territoire parisien a été spécialement réuni pour accompagner les réflexions de la Ville. Conformément au Code de l'environnement, ce projet de plan climat et énergie territorial est présenté une première fois avant de faire l'objet d'une consultation publique, en décembre et en janvier, permettant de recueillir une nouvelle fois les avis des citoyens parisiens ainsi que ceux de la métropole du Grand-Paris, de la Région et de l'État. Une nouvelle version intégrant les avis de la consultation et des pouvoirs publics sera présentée en début d'année 2018 en vue d'options définitives. Le nouveau plan climat de Paris a pour ambition de dessiner une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050. Il répond aux nouvelles obligations légales de la Loi de transition énergétique en intégrant officiellement un volet « Air ».

Les obligations, les objectifs et actions du nouveau plan climat de Paris sont organisés autour de trois plans de temporalité :

- Les actions d'accélération d'ici 2020, pour assurer les objectifs du plan climat actuel et répondre à l'urgence de la transition énergétique ;
- Un plan d'action à 2030 pour donner une feuille de route opérationnelle, mesurable et atteignable ;
- Une vision de Paris en 2050 pour tracer la voie vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables.

L'atteinte de la neutralité en carbone de Paris suppose au préalable de réduire de 50 % la consommation en énergie de Paris et de consommer 100 % d'énergies renouvelables en

2050. La division par deux des consommations d'énergies permettra de couvrir les besoins restants avec les énergies renouvelables et de récupération, incluant 20 % de production locale provisionnées par des réseaux d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid 100 % renouvelables comme la récupération de chaleur des égouts, la géothermie ou le développement de coopératives citoyennes pour investir dans l'énergie solaire. Pour réduire de moitié la consommation énergétique du territoire, la Ville travaillera en priorité à la rénovation des logements et à la réduction des transports les plus carbonés. Il s'agit d'adapter le climat aux changements déjà observables et aux risques encourus par la population, notamment ceux liés aux phénomènes climatiques extrêmes comme les canicules et les inondations.

L'enjeu de ce nouveau plan d'action passe par la mobilisation de tous les acteurs du territoire, car 75 % des émissions de gaz à effet de serre sont d'origine privée. L'atteinte d'une neutralité carbone passe par un changement culturel global qu'il est nécessaire d'accompagner en l'appliquant à l'ensemble de la communauté. Cependant, les solutions financières ne sont pas toujours à portée de main, et la Ville se doit de donner un choix alternatif à un coût abordable pour tous. Le plan propose de développer une gouvernance citoyenne et d'impliquer les Parisiens dans les décisions liées aux politiques climatiques de la Ville. Ce nouveau plan réaffirme que la transition doit être socialement juste. Par ces mesures, il renforce le bien-être des habitants en améliorant la qualité de leur environnement immédiat. Il renforce également le lien social et aide à réduire la précarité. Il contribue à développer l'activité économique, tend à limiter les fractures sociales et à orienter le mode de vie des citoyens vers une plus grande soutenabilité. Une concertation locale a été engagée depuis le début de l'été 2017 visant à décliner, de façon opérationnelle, les objectifs de ce nouveau plan climat et ceux de résilience de la Ville, adoptés quelques semaines auparavant. La première étape vient de s'achever après la consultation de plusieurs collègues (les élus de l'arrondissement, les partenaires, les associations, les habitants, les services déconcentrés). La deuxième phase réunira tous ces acteurs pour décider des grandes orientations et actions qui seront mises en place.

Mme VASA remercie M. FÉRAUD qui a lancé ce projet important au cours des derniers mois de son mandat et Mme CORDEBARD d'avoir pris la suite avec beaucoup de volontarisme. Elle encourage également à penser global et agir local et précise que le Conseil d'arrondissement a la chance d'être composé de représentants des institutions nationales dont l'aide est précieuse pour agir. Les politiques nationales doivent accompagner ce mouvement et être en cohérence avec ses objectifs. L'histoire de l'humanité vit un tournant, celui de saisir l'opportunité de changer de paradigme de développement. Les bénéfices de ce changement ne sont pas financiers mais communs, ils ne s'échangent pas mais se partagent entre humains. Mme VASA se considère comme faisant partie de la génération des Citoyens du Monde, l'une des premières à être victimes du dérèglement climatique, et d'un élan écologiste. Elle rend hommage à celles et ceux ayant porté depuis des décennies un constat et des solutions qui ne sont pas d'un ordre moral, mais qui répondent à une réalité scientifique et pragmatique. Elle se dit fière de cet héritage, des citoyens et militants qui agissent, des Élus du Conseil de Paris qui portent des réformes majeures pour l'avenir de la société et des générations futures.

M. SCHOUTETEN revient sur le Plan 2004-2020. Celui-ci ambitionne la réduction de 30 % des gaz à effet de serre, mais seuls 2 % ont été atteints en 2014, et la réduction de 25 %

des consommations voulue par le plan d'action est à 7 %. Pour les atteindre, il faudrait équiper 20 % des toits parisiens en panneaux solaires, creuser des puits de géothermie (un seul est prévu actuellement dans le 12^e arrondissement) et développer le recyclage calorifique chaud et froid. M. SCHOUTETEN demande où en sont les expérimentations de récupération de la chaleur du Data Center et du réseau de froid urbain.

Il s'attarde sur les mobilités qui constituent le hiatus le plus béant avec 30% de véhicules diesel en 2006, contre 48% en 2016. La Ville doit mettre en avant la phase de transition vers les véhicules électriques qu'elle compte exiger de la part des automobilistes. L'achat de ces véhicules par les Franciliens a augmenté de 40% en 2017, nécessitant une augmentation des bornes de recharge et un assouplissement du PLU. La création de dix stations bas carbone sur tout Paris, proposée par le Plan climat, est sous-dimensionnée par rapport à l'ambition du développement des mobilités plus douces.

Le bâtiment représente 80 % de consommation d'énergie. Le plan « Écorénovons Paris » n'envisage la rénovation que de trois cents copropriétés d'ici à 2020, laissant une grande marche à franchir d'ici 2050. À propos du parc social, la rénovation thermique prendra une cinquantaine d'années. Pour les nouveaux bâtiments municipaux et ceux qui sont rénovés, il semble nécessaire que les travaux les rendent neutres en carbone, voire immédiatement à énergie positive.

M. SCHOUTETEN soutient les objectifs du plan, mais certains points, qui ne sont pas cohérents par rapport au contexte actuel, le poussent à s'abstenir à ce stade de la procédure.

M. LE RESTE partage l'objectif général et le volontarisme de ce plan qui vise à prendre sa part dans l'effort national pour lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air. Cependant, il doute de sa faisabilité dans la société actuelle, impactée par l'ultralibéralisme. Les pics de pollution que connaît Paris depuis ces dernières années suffisent à interpeller sur l'urgence à agir. Dès 2030, la Ville souhaite encourager les Parisiens et les acteurs économiques du territoire à se fournir en énergies renouvelables en les informant régulièrement sur les projets concrets, les offres existantes et les intérêts d'un territoire avec des énergies 100 % renouvelables. Paris étudiera, avec les collectivités et la Métropole du Grand-Paris, l'opportunité de créer un opérateur de fourniture coopératif d'énergies renouvelables entre les territoires. Le marché décentralisé des énergies ne doit pas générer de nouvelles inégalités entre les territoires. L'énergie doit être gérée par la puissance publique dans un service public national afin de garantir l'intérêt de toutes et de tous.

Les réseaux intelligents de collecte de données ne doivent pas être utilisés pour mener une politique énergétique punitive, mais pour aller vers une meilleure gestion et allocation de la ressource énergétique. Par ailleurs, la protection des données doit être absolument garantie. Pour ces raisons, le recours à des opérateurs privés est proscrit. Le groupe Communiste y restera particulièrement vigilant. Les élus et parlementaires au niveau national portent la création d'un pôle public de l'énergie, en lien avec un engagement fort dans la recherche, et ce afin de mettre la filière à l'abri des logiques financières et améliorant la maîtrise publique et citoyenne, tout en faisant progresser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et en lien avec un engagement fort dans la recherche.

Au sujet des transports et de la réduction de la place de la voiture à Paris, si tout le monde souscrit ensemble à cet objectif, des réserves sont faites particulièrement sur les modalités de la sortie du diesel (2024) et de l'essence (2030) à Paris. De nombreux Parisiens et Français issus des classes populaires ont besoin de leur véhicule et, en l'état actuel, les motorisations électriques sont inaccessibles à la majorité des ménages. Ces mesures ne doivent pas être punitives pour ceux qui ne peuvent se défaire de leurs vieux véhicules, et le groupe Communiste a déjà déposé de nombreux vœux et amendements au Conseil de Paris afin que les mesures, concernant la limitation de l'usage de la voiture individuelle dans Paris, soient progressives et acceptables par tous.

L'amélioration des transports publics et la mise en place d'une offre nouvelle sont une priorité. Les lignes 15, 16 et 17 sont menacées, malgré un investissement pensé sur le long terme. Si elles ne sont pas construites, ce sera la conséquence d'un choix politique désastreux de M. MACRON et non dû à des difficultés de financement. Il serait choquant que la ligne 17, mise en valeur dans le cadre du dossier de candidature aux Jeux Olympiques, avec sa liaison entre les sites olympiques et l'aéroport Charles de Gaulle, soit abandonnée quelques mois après l'obtention des Jeux, alors que le projet CDG Express reste maintenu même s'il n'apporte aucune amélioration aux conditions de transports des Franciliens. Il est proposé que l'argent public et la taxe sur les billets d'avion, engagés dans le financement du CDG Express, soient reportés dans l'amélioration des conditions de transport du quotidien, et notamment sur celui de la ligne 17 qui intègre l'aéroport dans le maillage du Grand-Paris. Concernant la multimodalité et les transports de fret et de marchandises, s'il est possible de se réjouir de la création de cinq plateformes multimodales sur le modèle de celle de la Chapelle International, l'utilisation de certains tronçons est encore freinée par l'utilisation de la petite ceinture ferroviaire pour des usages de transport.

La démarche de la halle alimentaire doit, selon M. LE RESTE, trouver sa place dans le travail engagé par la Ville en matière d'alimentation durable, et chacun des huit arrondissements politique de la Ville devrait pouvoir en disposer d'une.

M. SIMONDON remercie Mme VASA pour sa présentation du projet qui installe la dynamique du 10^e arrondissement à la pointe de Paris. La politique de Mme HIDALGO concernant le rééquilibrage de l'espace public, moins favorable à la voiture, est soutenue par les Parisiens, dont une grande partie des habitants du 10^e arrondissement. Face à ces enjeux, M. SIMONDON rend hommage à la Maire de Paris pour l'ambition de son action. Quand elle a annoncé la sortie du diesel, un effet économique immédiat s'est fait ressentir en France, en Europe et chez les constructeurs, ainsi qu'un effet d'adaptation avec la réunion des Maires du C40 pour partager des objectifs communs. Cela donne une dynamique permettant à des entreprises, des chercheurs, des investisseurs et des mouvements citoyens de s'appuyer sur ces objectifs et les faire prospérer. Ce rôle, face à l'effroi du choc climatique, fait honneur à l'action de la Ville de Paris.

M. BASSINO s'exprime au nom des Élus communistes afin de compléter l'intervention de M. LE RESTE sous un aspect plus technique. Il répète qu'il est urgent d'agir et ne plus ignorer les conséquences du réchauffement climatique et des pollutions. Si les causes sont nombreuses, l'action doit avoir lieu à tous les niveaux. C'est, selon lui, la moindre des choses que la Ville de Paris y réfléchisse, impulse et agisse. Cela doit se faire de manière

ambitieuse, exigeante et pragmatique. Certains points sont bien vus, voire un peu sous-dimensionnés, comme le développement de la géothermie, la chaleur des égouts ou la valorisation des déchets, mais, sur d'autres points, le plan semble manquer de précision, de réalisme, d'ambition, voire ne vise pas juste.

M. BASSINO expose la question de l'énergie que le plan prévoit de baisser de moitié d'ici 2050. Objectif louable, mais qui peut laisser perplexe. S'il est possible de gagner sur des consommations inutiles, des équipements plus sobres, sur des rénovations thermiques et sur des comportements mieux adaptés, il doute que cela permette la baisse voulue car, d'un autre côté, d'autres besoins augmentent, comme les transports électriques que le plan appelle de ses vœux. Il ne faut pas non plus oublier les foyers en précarité énergétique qui ne consomment pas au niveau de leurs besoins. Le plan climat devrait s'occuper de ces ménages et évaluer leur sous-consommation, avec comme objectif que chacun puisse utiliser l'énergie dont il a besoin. Au regard de ces éléments, le chiffre de 50 %, idéal visé, ne paraît pas réaliste, au risque de décrédibiliser la démarche.

Sur le plan technique de la production, il est cité 20 % de toits équipés de panneaux solaires. La question est : quel type de panneaux ? Thermiques ou photovoltaïques ? Les deuxièmes devraient être écartés, au profit des panneaux solaires thermiques, sources d'économie d'énergie, moins énergivores à mettre en place, et qui constituent une très bonne solution technique qui ne semble pas connue et ignorée par ce plan. Les panneaux photovoltaïques posent plusieurs problèmes :

- Une demande d'énergie importante pour leur fabrication, qui plus est loin de la France ;
- Une production d'énergie en fonction du soleil qui ne correspond que rarement aux besoins au moment où l'énergie est consommée.

Comme celle-ci ne se stocke pas, la généralisation des panneaux photovoltaïques risque de déséquilibrer les réseaux électriques et augmenter la part du thermique dans le mix énergétique, seule source permettant de pallier avec suffisamment d'activité les variations du photovoltaïque. Cela risque de faire augmenter les émissions de gaz à effet de serre et d'être en contradiction avec l'objectif du plan. L'énergie solaire est une très bonne source, mais pour cela, de la place est nécessaire pour installer une centrale ne fonctionnant pas avec des panneaux, mais avec des miroirs qui concentrent l'énergie dans un réservoir d'eau qui, grâce à son inertie, permet partiellement de contourner le problème d'intermittence.

M. BASSINO ne s'attarde pas sur le problème de rénovations des écoles, car le sujet a déjà été abordé et est sujet à désaccord, dans la mesure où une partie des économies cache l'utilisation de radiateurs d'appoint très énergivores.

Pour l'agriculture, des questions techniques se posent sur la réduction de 50 % de la consommation carnée. Pourquoi ce pourcentage ? Est-ce que la conséquence sur l'ensemble du monde agricole et sur le modèle de production a été pensée ? Les déchets des animaux servant également d'engrais, s'ils sont supprimés, cela changera le monde agricole avec un risque d'augmentation des engrais chimiques allant à l'encontre des objectifs du plan. Est-ce que la reconversion des agriculteurs a aussi été pensée ? Cela n'apparaît pas dans le plan.

Au sujet de la circulation au moyen de véhicules propres, plusieurs questions doivent être résolues, selon M. BASSINO. Comment sera produite l'énergie en plus ? Comment seront produites les batteries, car des matériaux comme le lithium sont extraits au prix d'importantes pollutions ?

Ces différents points laissent M. BASSINO sceptique car ils ne paraissent pas assez travaillés, sur le plan technique, de manière à aboutir à un plan pouvant se donner les moyens de ses ambitions. Le plan climat doit remettre en cause la société capitaliste actuelle, sans quoi il se dirige vers deux écueils :

- Une ville totalement gentrifiée où seuls des ménages aux revenus élevés pourront habiter, se payer une voiture électrique et rénover les logements ;
- Des foyers plus précaires repoussés de la ville qui augmenteront leur consommation énergétique.

M. BASSINO déclare s'abstenir, car voter pour le plan serait, selon son avis, se donner bonne conscience, alors que de nombreux points du projet sont à revoir.

Mme VASA constate que beaucoup de questions ont été posées et invite les élus à participer aux concertations de décembre et janvier pour faire part de leurs observations. Elle se dit en même temps ravie de voir des ambitions encore plus fortes que celles affichées dans le plan. Celui-ci part d'une réalité et décrit les actions qui peuvent être menées pour atteindre les objectifs de la COP 21. Il serait possible d'aller plus loin, mais, comme souligné dans les remarques, il est déjà très compliqué de les atteindre, car toucher à une mesure implique des conséquences sur tout un écosystème. Ces implications sont prises en compte, même si elles ne relèvent pas toutes de la Ville de Paris mais aussi de la Métropole, de la Région et des institutions nationales. Une nouveauté de ce plan climat intègre une dimension de plaidoyer, de lobbying et de travail avec des institutions nationales et internationales pour faire évoluer le cadre législatif. Mme VASA invite à lire le programme « L'écologie politique » disponible en ligne et propose de recevoir sur rendez-vous pour discuter des implications sur le plan local.

Mme CORDEBARD constate que beaucoup d'ambitions sont partagées et que les exigences portées sur les aspects du plan climat sont nombreuses. Elle admet que certains domaines, comme la distribution d'énergie, nécessitent d'autres débats. À ce sujet, Paris a de l'ambition et des projets à court terme avec des fournisseurs d'énergie. Elle propose également de s'appuyer sur des leviers politiques et scientifiques pouvant avoir des conséquences concrètes sur les évolutions technologiques et l'évolution des investissements dans le monde industriel.

En tant que Maire du 10^e arrondissement, il lui semble important que chacun prenne part au projet, dans les missions qui sont les siennes, et colore, par ses objectifs, l'ensemble des actions et décisions qui seront prises par la suite afin d'aboutir à une réussite collective. Mme CORDEBARD encourage à voter pour ce plan climat et, pour ceux qui ne le feront pas cette fois, à continuer de travailler pour qu'il ait l'unanimité la fois suivante.

La délibération est adoptée à la majorité (cinq abstentions).

Objet : Subvention (170.000 euros)) et convention avec l'Armée du Salut pour la mise en œuvre de travaux d'aménagement des bureaux de Léon Jouhaux (10^e).

Projet de délibération : 2017 DASES 350-G

Rapporteur : M. Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON précise que la subvention se décompose en deux points :

- 97.000 € imputés sur le budget participatif puisque les Parisiens l'ayant voté souhaitent que les sommes importantes soient allouées à la lutte contre l'exclusion ;
- 73.000 € qui relèvent de la grande cause municipale de lutte contre l'exclusion.

L'installation dans les locaux de la rue Léon Jouhaux fait suite aux travaux de la caserne de Château Landon. Ceux-ci ont obligé l'Armée du Salut à déménager son aide alimentaire que l'équipe municipale souhaitait garder dans les limites de l'arrondissement. La période d'occupation reste inconnue car les locaux appartiennent à la Chambre de Commerce et d'Industrie, mais un accord avec la Mairie permet à l'association d'effectuer son aide tous les soirs de la semaine, et ainsi servir cent trente repas en simultané. Ouverte début septembre, elle sert déjà presque quatre cents cinquante repas par jour. Ce service a vite augmenté pour égaler la moyenne qu'il y avait à la caserne, avec un public sensiblement différent.

Mme PAWLIK se dit surprise par la méthode entourant ce projet. Les habitants ont découvert, dans la presse ou le jour de son ouverture, l'implantation du centre de l'Armée du Salut de la rue Léon Jouhaux. Elle-même a découvert, en préparant le Conseil, que l'aide alimentaire avait déjà été lancée et le transfert de l'Armée du Salut effectué au travers de cette délibération. Elle approuve le fait de maintenir l'aide alimentaire dans l'arrondissement, mais reproche le manque de communication autour de ce transfert, d'autant plus que la rénovation de la caserne Château Landon était connue depuis un moment. Mme PAWLIK demande pourquoi les habitants n'ont pas été informés en toute transparence sur ce projet. Avec cette méthode, les tensions autour de l'arrivée de l'Armée du Salut dans le quartier ont été cristallisées. De nombreux habitants l'ont sollicitée pour lui faire part de leur inquiétude, qui se veut légitime, à l'égard du manque de communication.

Elle évoque trois points particuliers, qui vont au-delà de ce problème de méthode :

- L'anticipation du flux de personnes avec un accompagnement des services de la Ville pour assurer la tranquillité publique et la propreté. Qu'est-ce qui a été prévu à ce sujet ?
- Le fonctionnement de ce centre de distribution alimentaire et sa connexion avec le centre d'hébergement. Comment va se dérouler l'accompagnement des personnes qui vont les fréquenter ?
- La subvention financée sur le budget participatif ne précise pas l'enveloppe. Est-elle spécifique à l'aide alimentaire ou à un projet de l'arrondissement ?

Mme PAWLIK suppose que cette délibération a été inscrite à l'ordre du jour le vendredi soir à cause du manque de travail en amont pour informer les habitants.

Mme VASA salue l'initiative, car trouver un local suffisamment grand pour accueillir quatre cents cinquante personnes au quotidien n'est pas forcément évident. Ces activités sociales

sont aussi soumises aux rénovations urbaines et aux projets immobiliers. Ces structures nécessitent de trouver des endroits où s'installer de façon pérenne et sans avoir à déménager régulièrement, puisque cela implique de l'argent public pour du temporaire.

M. BASSINO s'exprime au nom des Élus Communistes et précise que trouver un local pour l'implantation alimentaire faisait partie des priorités liées aux travaux de la caserne. Ce projet était porté depuis des années, et les élus communistes s'étaient penchés sur cette question lors de la précédente mandature.

M. BEAUSSILLON admet qu'il y a eu quelques plaintes d'entreprises et de voisins pouvant être légitimes, mais précise que des voisins sont venus spontanément proposer une aide bénévole pour servir les repas. Cela montre que l'accueil a été relativement positif, mais ne dispense pas pour autant de l'attention à porter aux nuisances. L'armée du Salut a mis en place des dispositions en engageant deux agents de sécurité présents en permanence. Des connexions ont également été établies avec les services de la Ville et le commissariat de l'arrondissement.

Du point de vue de la configuration, la salle d'attente est assez spacieuse et en intérieur, permettant ainsi aux gens d'attendre à couvert, chose préférable en hiver et pour le voisinage. Pour la propreté, des balayages sont faits après chaque service devant l'espace.

M. FÉRAUD souligne que trouver ce local a été une bonne nouvelle, car il a cherché pendant plusieurs années avec M. SIMONDON des lieux d'implantation dans l'arrondissement pour reloger la distribution alimentaire gratuite de la caserne Château Landon. Cela a apporté un vrai progrès à l'action sociale, car cette distribution se faisait en plein air à Jaurès, puis au métro La Chapelle. Ceci est un bénéfice méconnu de l'arrivée de M. PINAULT à Paris, que ce lieu de la rue Léon Jouhaux se dégage pour les plus pauvres et l'accès à l'alimentation. Il a choisi de ne pas faire de concertation, car trouver un local aussi adapté l'a poussé à s'engager le plus rapidement possible. Ce lieu provisoire, prêté pour quelques mois ou années, permet de faire tourner l'aide alimentaire dans l'arrondissement avec les Restos du Cœur, situés à côté de la Gare de l'Est, pour ceux préférant rester en extérieur.

M. FÉRAUD reconnaît que l'information aurait pu se faire de manière plus transparente à la rentrée pour éviter les effets de surprise, mais il n'est pas trop tard pour tenir au courant les habitants de la rue de l'arrivée de la distribution alimentaire et proposer un dialogue en cas problème.

Mme CORDEBARD a souhaité inscrire ce point, qu'elle estime important, à l'ordre du jour, afin d'en débattre avec les élus car il fait partie des engagements de la municipalité et mérite de faire l'objet de délibérations.

Mme CORDEBARD entend la nécessité d'accompagnement sur certaines questions, comme la propreté et la gestion des flux. Pour la première, l'association l'assure elle-même aux alentours, et les services de propreté restent vigilants. Quant à la gestion des flux, beaucoup de personnes circulent dans le périmètre de la distribution alimentaire, et il est important de pouvoir leur donner un abri pour dîner, sans que cela fasse l'objet de rassemblements à l'extérieur, générant des nuisances sonores ou des difficultés particulières. La police et l'association veillent avec attention à cette question.

Mme PAWLIK souhaite ajouter un problème ayant trait à la voie publique et aux sentiments des riverains. Y a-t-il un point de contact au sein de l'association ? La police n'étant pas toujours disponible, comment un riverain peut-il faire remonter les informations sur les difficultés qu'il peut rencontrer dans le cadre de cette installation ?

Mme PAWLIK signale qu'elle n'a pas eu de réponse concrète à sa question sur l'occupation de l'espace public, et précise également qu'il y a une différence entre quelques mois et quelques années. Les travaux entrepris sont d'envergure et, avec une subvention d'investissement de 170.000 €, il faut espérer que l'installation va durer. Elle souligne le besoin d'un certain nombre de réponses sur la durée de l'implantation de cette structure.

M. SIMONDON répond à la question concernant la durée, en précisant que ce type d'installation transitoire dépend des projets immobiliers. La Chambre de Commerce et d'Industrie veut réhabiliter le lieu pour en faire son siège parisien à destination des salariés. Le projet est très en amont, et la Chambre va tenir un jury d'architecture dans les mois à venir, suivi par les phases de permis de construire, d'instruction dudit permis et de lancement des travaux. L'ordre de grandeur est de deux ans.

POUR INFORMATION – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONCERNANT LE 10^e ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)

2017 DASCO 56-G Divers collègues – Dotations (703.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

2017 DASCO 60-G Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (93.037 euros), subventions d'équipement et d'investissement (583.153 euros), et subventions pour travaux (56.140 euros).

2017 DASES 88-G Subventions (675 200 euros) à 46 associations et conventions avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

2017 DASES 149-G Subventions (774 606 euros) et conventions avec 14 associations pour le déploiement des dispositifs de remobilisation sociale en vue d'une insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

2017 DASES 2473-G Subventions (398 000 euros) aux associations Emmaus et FTDA pour la gestion du Kiosque (10^e) qui accueille des exilés et des migrants afghans. Convention annuelle.

2017 DASES 403-G PPIE. Appel à projet « Dynamiques professionnelles » - 70 952,62 euros.

VŒUX :

**Vœu déposé par Mme Déborah PAWLIK et les Élus du groupe les Républicains
Relatif au Conseil parisien de la nuit**

Considérant la mise en place en décembre 2014 du Conseil parisien de la nuit ;

Considérant que ce Conseil de la nuit avait pour ambition de réunir tous les acteurs des nuits parisiennes : professionnels, habitants, syndicats et associations ;

Considérant qu'un manifeste précise les objectifs fixés par la ville pour « créer les conditions d'une vie nocturne bienveillante » ;

Considérant que dans ce point n° 4 de ce manifeste, la Ville de Paris s'engage à agir afin de « protéger le sommeil et la tranquillité des riverains » ;

Considérant que des chartes locales de bons usages ont été signées, afin de réduire les nuisances sonores dans les quartiers les plus festifs ;

Considérant qu'après 3 ans, l'exécutif doit être en mesure de produire un bilan exhaustif du dispositif ;

Considérant que notre arrondissement est particulièrement concerné par les questions relatives à l'équilibre qui doit être trouvé entre attractivité, festivités et respect des riverains, qu'il s'agisse du Canal Saint-Martin ou du secteur du Faubourg Saint-Denis ;

Pour ces motifs, sur proposition de Mme Déborah PAWLIK et du groupe les Républicains, émettent le vœu que :

- *La Maire de Paris dresse un bilan du Conseil parisien de la nuit à l'occasion d'une Communication au Conseil de Paris permettant notamment d'identifier toutes les améliorations à apporter depuis sa mise en place ;*
- *La Mairie du 10^e arrondissement rend compte en Conseil d'arrondissement de ce bilan et détaille les actions mises en place ou susceptibles d'être mises en place à l'échelle de l'arrondissement suite aux travaux du Conseil parisien de la nuit.*

Mme PAWLIK présente le vœu.

M. BRIBARD rappelle que le Conseil parisien de la nuit a été créé en 2014 suite aux états généraux de 2010. Il réunit des institutions, des associations, des organisations professionnelles et des organisations spécialisées pour qui la nuit est un élément central. Ce Conseil entend permettre une concertation et une structuration des acteurs de cette vie nocturne. Par cette politique participative, le Conseil veut associer le développement et la promotion de la vie nocturne, la prévention et la régulation des nuits afin qu'elles restent un élément dynamique et un élément de repos nécessaire à chacun. Cette instance, animée par M. Frédéric HOCQUARD, a des relais dans tous les arrondissements. Un manifeste a été discuté et adopté par tous autour de treize points, et un guide en détaille l'ensemble des mesures et des ressources.

M. BRIBARD précise que quiconque peut se renseigner en allant sur la page internet de la Ville de Paris, très documentée et donnant accès à l'ensemble des informations demandées, comme un bilan 2016 réalisé en février 2017 reprenant tout un ensemble d'éléments autour des travaux institués par le Conseil de la nuit. Tous ces éléments sont inscrits dans une feuille de route et dans les actions entreprises depuis la mise en place de ce Conseil de la nuit.

En 2017, deux cents quatre-vingt établissements sont accompagnés et suivis par *les Pierrots de la nuit* sur l'ensemble de Paris, et notamment le 10^e arrondissement autour de la rue du Faubourg Saint-Denis. Une médiation nocturne, des actions régulières et des réunions ont lieu avec les commerçants, les habitants et les partenaires impliqués.

Le contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement, signé le 27 février 2017, comporte une fiche et des éléments autour de la promotion de la vie nocturne apaisée dans les quartiers festifs. La médiation de rue des *Pierrots de la nuit* avec les noctambules et un travail d'accompagnement des établissements pouvant poser problème ou nécessitant des conseils ont lieu dans l'arrondissement autour de la cour des Petites Écuries et du Faubourg Saint-Denis. La réforme de la DPSP a permis des opérations concertées et ciblées à des endroits difficiles, de manière ponctuelle ou cyclique. Pour le Canal Saint-Martin, les correspondants de nuit interviennent tous les soirs pendant l'été, et des dispositifs de propreté sont mis en route depuis plusieurs années avec des tournées de ramassage. Tous ces éléments seront décrits dans la fiche d'action pour les rendez-vous annuels autour du bilan intermédiaire du contrat de prévention.

La commission de régulation des débits de boisson, une innovation des 10^e et 11^e arrondissements, lancée par M. SIMONDON en début d'année 2017, réunit professionnels, organismes syndicaux, structures associatives de prévention et de médiation, ainsi que les acteurs publics pour travailler en amont des sanctions et des problèmes pour modifier les comportements des établissements, les amener à faire des travaux si nécessaire et former leur personnel afin que l'accès à leur lieu soit le plus acceptable possible pour les noctambules, pour l'environnement et pour les habitants. Une trentaine d'établissements ont déjà été étudiés dans le cadre des trois réunions du semestre dernier, et cette étude continuera avec l'ensemble des acteurs au cours de la prochaine réunion en novembre. Cette commission, qui représente un travail de longue haleine positif et constructif, permet de prendre en compte que les établissements sont souvent de bonne volonté vis-à-vis des institutions et des habitants.

Dans un état d'esprit très concret, l'intégration des habitants, des riverains, des Conseils de quartier doit se faire à un autre moment, de façon à ce que les choses puissent se faire avec efficacité. M. BRIBARD souhaite que le vœu ne soit pas voté ce soir car, pour interpeller le Conseil de Paris, il n'est pas nécessaire d'en formuler un en Conseil d'Arrondissement.

Mme CORDEBARD précise que les élus socialistes voteront contre ce vœu, car un rendez-vous bilan est prévu pour l'anniversaire du Conseil de sécurité du 10^e arrondissement.

Mme PAWLIK dit encore chercher les actions réelles du Conseil parisien de la nuit dans la longue explication donnée par M. BRIBARD, et précise que son vœu ne portait pas sur ses

actions personnelles, mais sur le Conseil parisien de la nuit et ses actions déclinées à l'échelle du 10^e arrondissement.

Elle déclare que ce vœu, accepté ou non, sera, de par son importance, à nouveau porté au Conseil de Paris. Les habitants ont droit à une communication sur le sujet plutôt qu'à un renvoi vers un site internet sur lequel rien de concret n'est écrit au sujet du Conseil parisien de la nuit.

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme Déborah PAWLIK et les Élus du groupe les Républicains
Relatif à l'accueil des réfugiés

Considérant la crise migratoire sans précédent qui touche l'Europe, la France et Paris ;

Considérant qu'il a été décidé de l'ouverture en mars 2016 de la plateforme d'accueil des réfugiés (PADA) Boulevard de la Villette et de l'ouverture en novembre 2016 d'un centre de premier accueil humanitaire, situé Porte de la Chapelle ;

Considérant que la PADA, gérée par France Terre d'Asile, est notamment chargée d'accompagner les réfugiés dans leur démarche de demande d'asile ;

Considérant que ces deux sites sont confrontés à une saturation des demandes qui empêche la fluidité des parcours ;

Considérant que ces dispositifs ne permettent pas de satisfaire tous les besoins et que des campements sauvages réapparaissent, notamment devant la PADA et le Centre de La Chapelle ;

Considérant qu'il est cependant nécessaire de proposer un accueil digne aux réfugiés, qu'il s'agisse de les accompagner pour accéder au Droit d'asile ou de les reconduire à la frontière lorsqu'ils ne peuvent y prétendre ;

Considérant qu'en mai 2016, soit seulement deux mois après son ouverture, les salariés de la PADA alertaient les autorités dans une lettre ouverte dénonçant la dégradation des conditions de l'accueil des réfugiés et leurs propres conditions de travail ;

Considérant que cette situation génère de nombreuses nuisances, ainsi que des problèmes de tranquillité et de salubrité publique ;

Considérant que les riverains subissent cette situation autant qu'ils s'en indignent, celle-ci courant depuis plus de deux ans ;

Pour ces motifs, sur proposition de Mme Déborah PAWLIK et du groupe les Républicains, émettent le vœu que la Mairie du 10^e arrondissement et la Maire de Paris :

- *Présentent un bilan des différents dispositifs mis en place concernant l'accueil des réfugiés ;*
- *S'engagent à adapter si nécessaire le nombre de rendez-vous journaliers à la PADA, afin de fluidifier la procédure ;*
- *Demandent au Préfet de police de continuer à assurer la tranquillité publique des riverains en veillant notamment à ce qu'il n'y ait plus d'installation sur le domaine public.*

Mme PAWLIK présente le vœu.

M. RAIFAUD se dit surpris par un vœu relatif à l'accueil des réfugiés ne parlant que d'éviction. Il est inacceptable de voir des centaines de personnes dormir à côté du lieu pour être reçues le matin par une équipe qui n'a pas les moyens de leur donner satisfaction. Un vœu sur ce sujet devrait donc parler de moyens nécessaires pour faire en sorte d'accueillir, de mettre à l'abri les personnes concernées et de renforcer les moyens de la PADA, pour mettre un terme à cette situation inacceptable faisant souffrir les migrants, les travailleurs sociaux de la PADA, les forces de l'ordre, les services de la Ville et les habitants. Même si le constat sur cette situation, qui doit évoluer, est partagé, le vote sera contre ce vœu qui parle d'éviction.

M. BASSINO rappelle avoir défendu des vœux sur ce sujet, qui avaient une toute autre orientation, et donc ne peut s'inscrire dans celui porté au Conseil ce soir pour plusieurs raisons, comme le fait qu'il existe d'autres types de séjours que le droit d'asile. Il porte une idée allant au-delà et impliquant que, contrairement aux thèses d'appel d'air, les idées de circulation et d'installation ne feraient qu'aider à la régulation de toutes ces difficultés. M. BASSINO rappelle que la Ville a réalisé des actions pour tenter d'impulser des choses qui ont apporté des améliorations. Il faut continuer dans ce sens-là plutôt que de la montrer du doigt.

Mme CORDEBARD partage l'ensemble des arguments des deux interventions. Elle estime que le vœu confond l'hébergement et l'activité de la PADA. Pour l'hébergement, la Ville mène une politique très volontariste depuis un certain temps, au-delà de ses compétences, qui a amené à la création du centre humanitaire de La Chapelle et à celui dédié aux femmes, aux enfants et aux couples à Ivry. Elle rappelle que Paris est à l'origine de la proposition de loi signée le 6 juillet dernier demandant l'ouverture de plusieurs autres centres humanitaires sur le territoire national. C'est dans cet engagement que la Ville veut se situer et contribue, au regard des territoires d'Ile-de-France et de France, à organiser l'implantation de centres comme Emmaüs et l'Armée du Salut, et à ouvrir des places d'hébergement.

Pour la PADA, le constat est une insuffisance dans la gestion et dans le nombre de places qui, à l'issue, sont offertes. Cette situation est inacceptable, et des places supplémentaires sont nécessaires. MM. FÉRAUD et DAGNAUD ont réclamé une augmentation du dispositif pour ne plus avoir de files de personnes attendant dans des conditions inhumaines. Pour cette raison, les élus socialistes voteront contre le vœu, bien qu'il faille continuer à demander à ce que les conditions d'accueil à la PADA et les impacts sur le territoire changent et s'améliorent.

Le vœu est rejeté.

**Vœu déposé par les Élu-e-s de la majorité
Relatif à la création d'un accès supplémentaire à la station métro « La Chapelle ».**

Les conditions d'accès à la station de métro La Chapelle posent des difficultés sur l'espace public attenant. En raison de l'importance de sa fréquentation, une entrée et une sortie sont clairement insuffisantes. Les circulations autour ne sont pas sécurisées, et les trottoirs encombrés ne facilitent pas le flux piéton.

Cette situation crée un réel inconfort pour les usagers et pénalise les habitants des deux arrondissements (10^e et 18^e).

La Ville de Paris et les Maires des 10^e et 18^e arrondissements travaillent à des projets de réhabilitation dans le quartier.

La Promenade Urbaine Barbès Stalingrad intégrera un réaménagement du carrefour La Chapelle, ainsi qu'une requalification des espaces sur le boulevard. L'espace public ainsi redéfini permettra d'accueillir de nouveaux usages.

La première réponse apportée par la RATP aux demandes fortes des associations de quartier et des habitants dans le cadre de la concertation sur la Promenade Urbaine est pour l'instant insatisfaisante.

Pour ces motifs, sur proposition des élu-e-s de la majorité du 10^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- *Demander aux Présidentes Directrices Générales d'Île-de-France Mobilité et de la RATP, de lancer une étude de faisabilité complémentaire, déterminant le coût et la possibilité technique d'un accès supplémentaire permettant d'améliorer les cheminements piétons de la station LA Chapelle et aux abords de celle-ci.*

M. SIMONDON présente le vœu.

M. SCHOUTETEN s'interroge sur l'intention du vœu, car quatre des cinq administrateurs au titre de la Ville de Paris, deux d'IDF Mobilité (nouveau nom du STIF), le sont au nom de la majorité à la Ville. Ces interlocuteurs seraient plus à même de s'occuper de la réorganisation en ouvrant de nouvelles issues, mais semblent préférer passer aux élus des projets qu'il est de leur responsabilité de promouvoir au Conseil d'administration du STIF.

M. SCHOUTETEN se dit favorable à l'aménagement proposé par le vœu, mais estime préférable d'interpeller au préalable les administrateurs de la majorité et de l'opposition au sein du STIF avant d'utiliser ces méthodes inappropriées et probablement utilisées trop rapidement.

Le vœu est adopté à la majorité.

La séance est levée à 22h05.